



COMITÉ RÉGIONAL CENTRE - VAL DE LOIRE DE TIR À L'ARC



**COMITÉ RÉGIONAL  
CENTRE - VAL DE LOIRE  
DE TIR À L'ARC**

**Trophée régional des Mixtes**

**- tir par équipe -**

**du 16 août au 20 septembre 2021**



Le Comité Régional Centre-Val de Loire propose un « trophée régional des mixtes » (tir par équipe), aux archers licenciés dans un club du CVL, du 16 août au 20 septembre.

### **1 - Catégories et distances**

Tous les types de licences permettent d'y participer à l'exception de la licence sans pratique et de la licence découverte 2021.

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club. Sept catégories peuvent être constituées.

- Arc classique Néo-licenciés (1ère licence prise à partir du 1/09/2019) (sans distinction d'âge : J. S1. S2. S3.)

30m – Blason 122cm

- Arc classique (sans distinction d'âge : J. S1. S2. S3.)

50m - Blason 122cm

- Arc à poulies (sans distinction d'âge : C. J. S1. S2. S3.)

50m - Blason 122cm

- Arc nu (sans distinction d'âge : C. J. S1. S2. S3.)

30m – Blason 80cm

- Arc classique cadet

30m – Blason 80cm

- Minimes

20m – Blason 80cm

- Benjamins

20m – Blason 80cm

L'équipe doit tirer 4 flèches (2 par archer) en 80 secondes.

### **2 - Représentation d'un club**

Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée régional n'est pas limité.



L'équipe qui participe plusieurs fois doit être composée à chaque fois des mêmes archers. Une équipe peut participer autant de fois qu'elle le souhaite.

C'est le meilleur score de l'équipe qui sera pris en compte pour le classement.

### **3 - Organisation pratique**

L'organisateur attribuera une cible à chaque équipe. Un blason par équipe et par cible sera installé.

Priorité est donnée aux équipes n'ayant pas encore participé.

L'organisateur veille à respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du tir. Celles-ci peuvent être amenées à changer entre le début et la fin du Trophée.

Dans la mesure du possible, l'organisateur veillera à accueillir des équipes de plusieurs clubs.

### **4 - Résultats**

L'organisateur est garant des résultats qui sont adressés au secrétariat administratif du Comité Régional Centre - Val de Loire de Tir à l'Arc. La présence d'un arbitre ou d'un élu de club, d'un élu départemental ou régional pour certifier les scores est souhaitée. Un membre d'équipe ne peut certifier un tir auquel il a participé.

La déclaration de résultat comportera donc le nom de l'organisateur (club ou autre), le nom des membres des équipes et les scores réalisés, le nom de la personne certifiant le tir s'il y en a une.

### **5 - Déroulement et adaptations**

Pour faciliter l'organisation, il est possible :

- d'organiser le trophée le soir en semaine ou le WE ;
- d'organiser une catégorie par soir avec le même organisateur ou des organisateurs différents.

Les équipes disposent de 80 secondes pour tirer 4 flèches.

Déroulé du tir : échauffement + 10 volées de 4 flèches (2 flèches par archer)

### **6 - Récompenses**

Bons d'achat pour les clubs



- 50 euros pour les 7 équipes 1ères
- 40 euros pour les 7 équipes 2ndes
- 30 euros pour les 7 équipes 3èmes

Plus 7 bons d'achat de 30 euros pour des clubs tirés au sort parmi ceux dont les équipes ne figurent pas sur le podium.

**Le Président**